

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_6

OBJET : Contrat de ville de Saint-Joseph
Approbation du bilan de la programmation d'actions 2017
Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2018
Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2018

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 24
Procuration : 5
Votants : 29
Abstention : 0
Exprimés : 29

Le Maire **L'élu(e) délégué(e)**



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_6

OBJET :

Contrat de ville de Saint-Joseph

Approbation du bilan de la programmation d'actions 2017

Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2018

Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2018

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le Contrat de ville 2015-2020 a été signé le 6 juillet 2015 entre l'État, la Ville de Saint-Joseph, la Communauté d'agglomération du Sud, le Département et la Région Réunion, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs (SODEGIS, SIDR, SHLMR, SODIAC), le Pôle emploi, l'Académie de la Réunion, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il vise la mise en commun des moyens d'actions de l'État, de la Ville et des co-signataires au profit des territoires prioritaires identifiés :

- Cayenne - Butor - Les Quais,
- Centre-Ville Cités,
- Langevin,
- et le quartier de veille, Vincendo.

et s'articule autour des quatre piliers du Contrat de ville :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Cadre de vie et tranquillité publique,
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Il détermine les orientations et les objectifs partagés par les signataires en vue de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ces orientations ont pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste du territoire.

Bilan de la programmation d'actions du contrat de ville de 2017

Pour rappel, la programmation d'actions de 2017 a été validée lors du comité pilotage du 26 juin 2017 et approuvée lors de la séance du 12 juillet 2017 par le conseil municipal.

Aussi, lors de la séance du comité pilotage du 3 mai 2018, le bilan de la programmation d'actions de 2017 du contrat de ville a été présenté.

Au titre de la programmation de 2017, 13 actions ont été portées sur le territoire et aussi par les services de la Ville (5). Elles ont pour visées

- de la cohésion sociale, du lien social et du vivre-ensemble,
- de l'éducation,
- du développement et de la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- de l'action culturelle et artistique,
- de la démocratisation de l'accès numérique,
- de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- de l'animation et du soutien au jardin citoyen partagé,
- de la citoyenneté et des initiatives des habitants,
- de la prévention et de la lutte contre les discriminations,
- de la prise en charge d'un poste de chef de projet pour l'ingénierie du contrat de ville,
- et l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours.

• **Bilan financier de la programmation d'actions de 2017**

L'élaboration de la programmation financière 2017 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun du Contrat de ville.

Ces crédits spécifiques ne viennent, par conséquent, qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes confrontées à différentes formes d'exclusion ou de discrimination.

Le coût global du programme d'actions 2017 du Contrat de ville est de 765 051,00€.

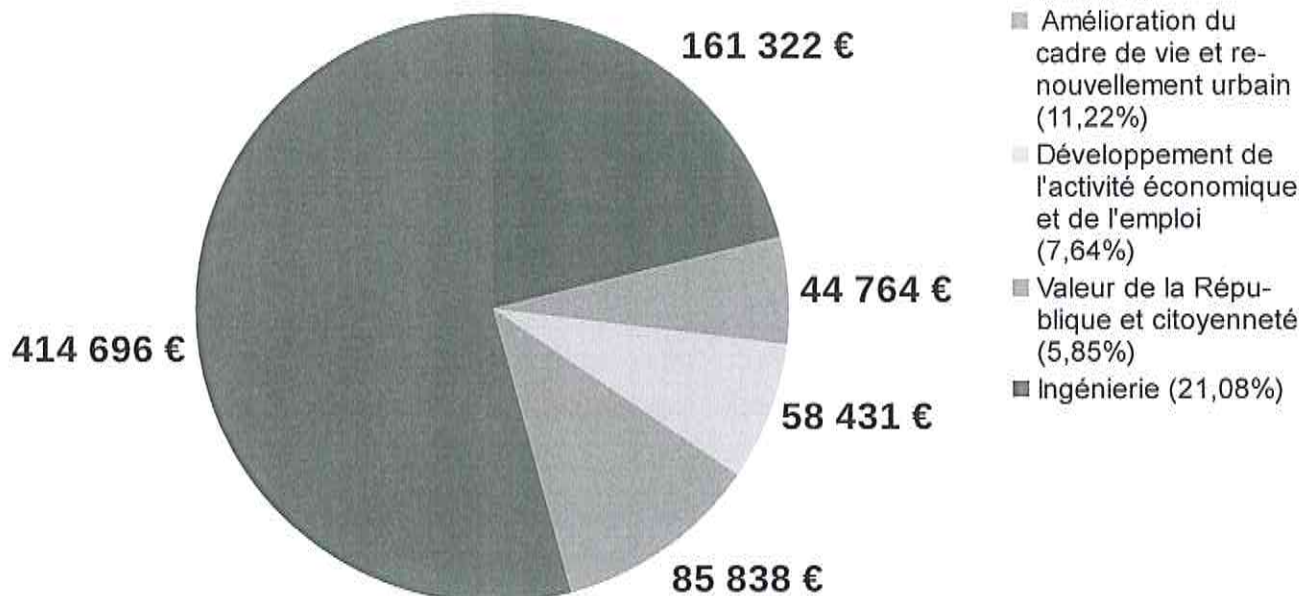
Les crédits spécifiques de la politique de la Ville sont de 134 000,00€ (État/Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région, Conseil départemental, DJSCS, fondations,) sont de 631 051,00€.

Au cours de l'année 2017, l'évaluation du Contrat de ville n'ayant pu se faire, l'action est reportée au second semestre 2018.

L'ensemble de ces données ont été saisies par les porteurs de projets sur le site du CGET (Commissariat général à l'égalité territoriale).

| Piliers | Nbre d'actions | Crédits contractualisés (Etat, commune,..) | Autres crédits (CAF, Région, DJSCS, fondations,...) | Total |
|---|----------------|--|--|--------------------|
| Cohésion sociale | 6 | 62 000,00€ | 352 696,00€ | 414 696,00€ |
| Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain | 1 | 17 000,00€ | 68 838,00€ | 85 838,00€ |
| Développement de l'activité économique et de l'emploi | 2 | 8 500,00€ | 49 931,00€ | 58 431,00€ |
| Valeurs de la République et citoyenneté | 2 | 7 500,00€ | 37 264,00€ | 44 764,00€ |
| Ingénierie | 2 | 39 000,00€ | 122 322,00€ | 161 322,00€ |
| Totaux | 13 | 134 000,00€ | 631 051,00€ | 765 051,00€ |



Programmation d'actions du contrat de ville de 2018

Dans la circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour cette année, le Ministre et le Secrétaire d'État de la Cohésion des territoires précisent les modalités d'élaboration du plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Faisant suite au cap fixé par le Président de la République à Roubaix, le 14 novembre dernier, adressé aux Préfets de département, Préfets délégués à l'égalité des chances et Sous-Préfets, chargés de mission à la ville, la circulaire précise les modalités d'élaboration du plan autour de deux axes :

- la mobilisation autour des « 40 ans de la politique de la ville - Inventons les territoires de demain » (labellisation d'actions, organisation d'événements nationaux en région) ;
- les modalités de co-construction du plan, selon la méthode définie comme suit :
 - un conseil présidentiel des villes, tous les trimestres ;
 - des instances de co-construction avec des groupes de travail thématiques ;
 - un suivi au niveau interministériel de l'état d'avancement des mesures et des chantiers.

Cette démarche doit s'appuyer sur la co-construction locale et citoyenne via les conseillers citoyens, la mobilisation des forces vives et l'animation d'ateliers territoriaux en lien avec les groupes nationaux mis en place auprès des ministres.

L'élaboration de la programmation 2018 se fonde sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs investis dans les quartiers prioritaires et les partenaires institutionnels signataires du contrat. Des groupes de travail sur les thèmes suivants ont eu lieu au mois de mars 2018 et ont réuni plus de 60 partenaires sur les items suivants :

- la cohésion sociale
- l'amélioration du cadre de vie

- l'éducation et la parentalité
- le développement de l'activité économique et emploi
- la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

Ces comités ont permis, sur la base d'un partage d'éléments de diagnostic, d'échanger sur la dynamique de territoire, sur les dispositifs, sur les projets, sur les points de vigilance et les opportunités.

Pour l'année 2018, une programmation d'actions a été élaborée en collaboration avec les associations locales, les services de la Ville et l'État conformément aux axes stratégiques du Contrat de ville.

Quinze demandes de subventions ont été déposées au premier trimestre 2018 par les porteurs de projets potentiels (8 associations et 7 services de la Ville).

La programmation de 2018 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années, qui vise à mieux cibler les actions soutenues au titre du droit exceptionnel, et celles qui doivent l'être au titre des financements de droit commun.

L'attribution des subventions s'est faite sur des projets identifiés et aux effets évaluables en termes de public touché, de qualité de l'action, d'insertion dans les objectifs de la politique de développement social des quartiers. L'utilisation des fonds a été justifiée par un compte-rendu annuel (bilan quantitatif et qualitatif de l'action et bilan financier) à partir de la fiche CERFA du Commissariat général à l'égalité territoriale (CGET).

C'est une continuité des actions menées depuis 2015 au regard de la convention cadre du contrat de ville au cœur des quartiers prioritaires favorisant :

- le développement et la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- l'action culturelle et artistique,
- la démocratisation de l'accès numérique,
- l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- l'animation et le soutien au jardin citoyen partagé,
- la citoyenneté et les initiatives des habitants ,
- l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- l'initiative citoyenne des conseils municipaux des collégiens et des lycéens.

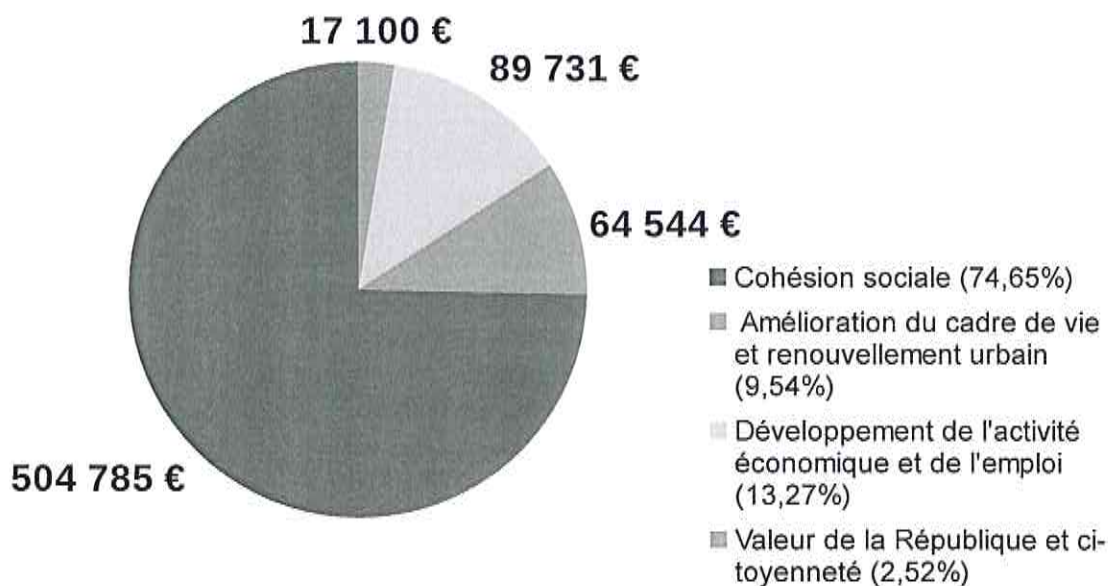
Les propositions de subventions ont été présentées et validées lors du comité technique qui s'est tenu le 12 avril 2018. Cette programmation a été validée par les membres du comité de pilotage au cours de la séance du 3 mai 2018.

Budget prévisionnel de la programmation d'actions de 2018

Le coût global du programme d'actions 2018 du Contrat de ville est estimé à 843 349,00€.
Pour cette année 2018, l'enveloppe globale disponible des crédits spécifiques du Contrat de ville est de 134 000,00€ (État/Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région et Conseil Départemental, DJSCS, fondations,) sont estimés à 542 160,00€.

| Piliers | Nombre d'actions | Crédits contractualisés (État, commune,...) | Autres crédits (CAF, Région, ASP, DJSCS, fondations,...) | Total |
|---|------------------|---|---|---------------------|
| Cohésion sociale | 9 | 78 500,00€ | 426 285,00€ | 504 785,00€ |
| Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain | 1 | 17 000,00€ | 47 544,00€ | 64 544,00€ |
| Développement de l'activité économique et de l'emploi | 3 | 31 000,00€ | 58 731,00€ | 89 731,00€ |
| Valeurs de la République et citoyenneté | 2 | 7 500,00€ | 9 600,00€ | 17 100,00€ |
| Totaux | 15 | 134 000,00€ | 542 160,00€ | 676 160,00 € |



Le détail prévisionnel quantitatif et financier de cette programmation d'actions prévue pour 2018 figure dans le tableau ci-après.

| PROGRAMMATION 2018 DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-JOSEPH | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------------|--|--|---|-------------------------|-------------|-------------------------|--------------|--------------|----------------------------|---------------|--------------|
| CREDITS 2018 | | | | | | | | | | | | | |
| PILIER | QUARTIERS | N° | INTITULE DU PROJET | PORTEUR DU PROJET | MONTANT TOTAL | ETAT | | COMMUNE | | Total autres | Contribution vot en nature | MONTANT TOTAL | |
| | | | | | | Crédits contractualisés | Hors CV | Crédits contractualisés | Hors CV | | | | |
| Cohésion sociale | Cayenne Bour Les Quais | 1 | Alon boug' pou not kariyer | Association Les Amis de Cayenne | 25 500,00 € | 6 000,00 € | | 6 000,00 € | 2 000,00 € | 5 000,00 € | 6 500,00 € | 25 500,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 2 | Paroles du Sud | Ville de Saint- Joseph/Service des Affaires culturelles | 31 900,00 € | 6 000,00 € | | 6 000,00 € | | | 19 900,00 € | 31 900,00 € | |
| | Cayenne Bour Les Quais | 3 | Vivre et faire ensemble, tous les jours, tous simplement | Art pour Tous | 104 410,00 € | 2 000,00 € | 5 000,00 € | 2 000,00 € | | 62 810,00 € | 32 600,00 € | 104 410,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 4 | La médiathèque de Saint-Joseph comme 3ème lieu | Ville de Saint- Joseph/Bibliothèque | 54 193,00 € | 3 250,00 € | | 3 250,00 € | 44 876,00 € | | 2 817,00 € | 54 193,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 5 | De la production à la transmission | Art Sud | 76 250,00 € | 5 000,00 € | | 5 000,00 € | 14 000,00 € | 50 250,00 € | 2 000,00 € | 76 250,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 6 | Culture et sport pour tous | Ville de Saint- Joseph/Service VIE ASSOCIATIVE | 20 500,00 € | 2 500,00 € | | 2 500,00 € | 10 500,00 € | | 5 000,00 € | 20 500,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 7 | Informal pour tous | Association des Jeunes Meilleurs en Dynamiques (AJMD) | 126 032,00 € | 7 000,00 € | | 7 000,00 € | | 112 032,00 € | | 126 032,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 8 | Résidence d'artiste | Ville de Saint- Joseph/Service des Affaires culturelles | 23 000,00 € | 2 500,00 € | | 2 500,00 € | 7 000,00 € | | 11 000,00 € | 23 000,00 € | |
| | 3 Quartiers Prioritaires | 9 | Indians Jeun's | Office municipal des sports | 43 000,00 € | 5 000,00 € | | 5 000,00 € | | 29 000,00 € | 4 000,00 € | 43 000,00 € | |
| | | | | | Sous totaux | 504 785,00 € | 39 250,00 € | 5 000,00 € | 39 250,00 € | 78 376,00 € | 259 092,00 € | 83 817,00 € | 504 785,00 € |
| | Amélioration cadre de vie renouvellement urbain | Centre Ville Cités | 10 | Lien social et intergénérationnel autour d'un espace aménagé (jardin | Régie de Quartier du Grand Sud - Régie Active | 64 544,00 € | 8 500,00 € | 8 500,00 € | 8 500,00 € | 4 000,00 € | 27 744,00 € | 7 300,00 € | 64 544,00 € |
| | Développement économique et de l'emploi | 3 Quartiers Prioritaires | 11 | Jeunes acteurs du numérique (JADN) | Mission Locale Sud de Saint-Joseph | 7 078,00 € | 1 500,00 € | | 1 500,00 € | | 4 078,00 € | | 7 078,00 € |
| | | 3 Quartiers Prioritaires | 12 | HAPPY, village de l'insertion professionnelle des jeunes | Ville de Saint Joseph/Village Bougé Jeunesse | 33 053,00 € | 3 250,00 € | | 3 250,00 € | 20 553,00 € | | 6 000,00 € | 33 053,00 € |
| | | 3 Quartiers Prioritaires | 13 | Langewin, action citoyenne et environnementale | Ville de Saint Joseph/Service économique | 49 600,00 € | 10 750,00 € | | 10 750,00 € | 13 000,00 € | 9 100,00 € | 6 000,00 € | 49 600,00 € |
| | | | | | Sous totaux | 89 731,00 € | 15 500,00 € | 0,00 € | 15 500,00 € | 33 553,00 € | 13 176,00 € | 12 000,00 € | 89 731,00 € |
| | | | | MDA/Contrat de ville des habitants | 2 500,00 € | 1 250,00 € | | 1 250,00 € | | | 0,00 € | 2 500,00 € | |
| Valeurs de la République et citoyenneté | 3 Quartiers | 15 | Action des conseils municipaux des lycéens et des collégiens | Ville de Saint Joseph/Village Bougé Jeunesse | 14 600,00 € | 2 500,00 € | | 2 500,00 € | 8 800,00 € | | 800,00 € | 14 600,00 € | |
| | | | | Sous totaux | 17 100,00 € | 3 750,00 € | 0,00 € | 3 750,00 € | 8 800,00 € | 0,00 € | 800,00 € | 17 100,00 € | |
| | | | | | 676 160,00 € | 67 000,00 € | 13 500,00 € | 67 000,00 € | 124 729,00 € | 300 014,00 € | 103 917,00 € | 676 160,00 € | |

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2017,
- d'approuver la programmation d'actions du Contrat de ville 2018,
- d'approuver le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2018,
- d'attribuer les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement,
- de déposer des demandes de subvention 2018 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la ville,
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

Présents : 24

Représentés : 5

Pour : 29

Abstentions : 0

Contre : 0

- Article 1^{er}** - APPROUVE le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2017.
- Article 2** - APPROUVE la programmation d'actions du Contrat de ville 2018.
- Article 3** - APPROUVE le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2018.
- Article 4** - ATTRIBUE les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement.
- Article 5** - AUTORISE le dépôt des demandes de subvention 2018 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville.
- Article 6** - AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la ville.
- Article 7** - AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 8** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 10 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme, **L'élu(e) délégué(e)**
Le Maire




Christian LANDRY